

Procès-verbal de l'assemblée générale des associés
PV.AGE
SAS ANIDZO

La société **SAS ANIDZO**, représentée par sa Présidente,
Madame TAOUTAOU Céline Valérie, née KLINGER

**SAS au capital social variable de 100 euros, immatriculée au
RCS de TARBES 948.357.314**

**Siège social : 8 route de Boulogne 65670 BAZORDAN
ci-après les associés :**

Les soussignés :

Nom : Madame TAOUTAOU née KLINGER

Prénoms : Céline, Valérie

De nationalité : Française

Née le 26 septembre 1992 à Colmar (68)

Fille de Madame KLINGER née SUTTER Sylvie

Et de Monsieur KLINGER Philippe

Demeurant : 8 route de Boulogne 65670 BAZORDAN

50/100 actions et droits de votes

Et :

Nom : Monsieur TAOUTAOU

Prénoms : Salim

De nationalité : Française

Née le 20 août 1990 à Béziers (34)

Fils de Madame TAOUTAOU née HAMDOUNI Fatima

Et de Monsieur TAOUTAOU Hassan

Demeurant : 8 route de Boulogne 65670 BAZORDAN

50/100 actions et droits de votes

Et :

Madame Corinne DAVY

**Née le 24 juin 1971 à ARGENTEUIL, de nationalité Française
Demeurant : 2, allée Henri IV 31800 Saint GAUDENS**

**En qualité de présidente de la SAS KEGAMA FINANCIERE RCS 948.357.314
et future actionnaire de la SAS ANIDZO
En qualité de future Présidente de la SAS ANIDZO
Participe par invitation à cette assemblée générale extraordinaire, sans droit
de vote.**

**L'an deux mille vingt-quatre, et le, quinze janvier à quatorze heures
(15/01/2024 à 14H00)**

les associés, et l'invitée sur convocation **de la Présidente**, se sont réunis à **8, route de
Boulogne 65670 BAZORDAN**, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Sont présents ou représentés :

- **Monsieur TAOUTAOU Salim, associé**, 50 actions sur 100
- **Madame KLINGER Céline Valérie, épouse TAOUTAOU** associée, 50 actions sur 100-
- **Madame DAVY Corinne, invitée, future associée, zéro action ni droit de vote**

**La Présidente de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour, Madame TAOUTAOU née
KLINGER** dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres de convocation ;
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée ;

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de 15 jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions aux Gérants, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Nous avons choisi, conformément aux articles, 1366, 1367, 1368 du Code civil, la voie électronique comme informations, reproductions, communication et conditions contractuelles entre-nous ou entre les tiers.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Cession de 100 actions numérotées de 1 à 100. Les cédants Madame TAOUTAOU Céline née KLINGER , 50 actions de 1 à 50 et Monsieur TAOUTAOU Salim 50 actions de 51 à 100. Valeur vénale de l'action 300 euros (trois cents) .Le cessionnaire : SAS KEGAMA FINANCIERE, représentée par sa présidente : **Madame DAVY Corinne**.

Changement de présidence à compter du 26 janvier 2024, nouvelle présidente **Madame DAVY Corinne**.

Nouveau bénéficiaire effectif **SAS KEGAMA FINANCIERE** 100 % des actions en pleine propriété avec 100 % des droits de vote à compter du 26 janvier 2024

Modifications des statuts pour intégrer les nouvelles décisions.

Désigner un mandataire pour les déclarations administratives au greffe via l'INPI. Mandataire la **SAS PATIDIV** RCS de BORDEAUX 831.091.442.

Puis, lecture est donnée du rapport de la présidente.

La présidente ouvre la discussion ;

Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution N°1 :

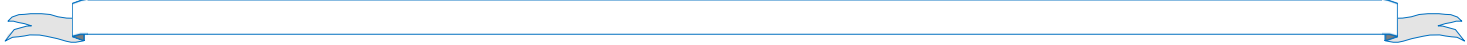
Cession de 100 actions numérotées de 1 à 100. Les cédants Madame TAOUTAOU Céline née KLINGER , 50 actions de 1 à 50 et Monsieur TAOUTAOU Salim 50 actions de 51 à 100. Valeur vénale de l'action 300 euros (trois cents) .Le cessionnaire : SAS KEGAMA FINANCIERE, représentée par sa présidente : Madame DAVY Corinne.

Cette résolution a été votée par 100 % des droits de vote

Résolution N°2 :

Changement de présidence de la SAS ANIDZO à compter du 26 janvier 2024, nouvelle présidente Madame DAVY Corinne.

Cette résolution a été votée par 100 % des droits de vote



Résolution N°3 :

Nouveau bénéficiaire effectif : SAS KEGAMA FINANCIERE 100 % des actions en pleine propriété avec 100 % des droits de vote à compter du 26 janvier 2024

Cette résolution a été votée par 100 % des droits de vote

Résolution N°4 :

Modifications des statuts pour intégrer les nouvelles décisions.

Cette résolution a été votée par 100 % des droits de vote

Résolution N°5 :

**Désigner un mandataire pour les déclarations administratives au greffe via l'INPI.
Mandataire la SAS PATIDIV RCS de BORDEAUX 831.091.442.**

Cette résolution a été votée par 100 % des droits de vote

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente par les associés et par la nouvelle associée de la **SAS ANIDZO**
Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à BAZORDAN le 26 janvier 2024

Madame TAOUTAOU Céline néeKLINGER	
Monsieur TAOUTAOU Salim	
Madame DAVY Corinne SAS KEGAMA FINANCIERE	